

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------------|----------|----------|--------|
| LOT et Départements limitrophes | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| Autres départements | 4 fr. 25 | 8 fr. | 15 fr. |
| | 4 fr. 50 | 8 fr. 50 | 16 fr. |

COMPTES POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
 A. GUESLANT, Directeur
 M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|--|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... | 0 fr. 80 |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... | 0 fr. 80 |
| RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —)..... | 1 fr. 25 |
| » 2 ^e page (— d ^e —)..... | 2 fr. » |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Doit-on faire confiance à l'Allemagne ? — Résignation allemande et politique des gages : n'abandonnons pas nos garanties. — Méfions-nous des « chiffons de papier ». — Autour de quelques questions à régler entre gouvernements alliés.

Alors qu'on espérait que le problème des réparations allait s'engager carrément dans la voie d'un règlement, voici qu'un incident vient de se produire qui n'aidera pas à mettre sur pied une solution.

Discutant samedi à York, non pas comme chef de gouvernement, mais comme leader du parti travailliste, M. Ramsay MacDonald a prononcé certaines paroles qui ont provoqué, tant en France qu'en Belgique, une pénible surprise.

Certes, il sied de ne pas prendre à la lettre des manifestations surtout électorales. Néanmoins, quand leur auteur détient le pouvoir on ne peut les négliger absolument.

Mais voici les propos : tout en admettant que le nationalisme allemand devient dangereux, M. MacDonald a rendu la politique des alliés responsable du renouveau de l'esprit germanique.

Voilà une déclaration injuste qui sera mise fort à profit Outre Rhin au cours de la période électorale qui se déroule.

Le Premier Britannique ne s'en est pas tenu là.

Quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de l'Allemagne, il nous invite à accorder une pleine confiance, une confiance aveugle en ses promesses.

Vraiment on ne pouvait s'attendre à une pareille proposition !

Quoi, depuis cinq ans l'Allemagne nous leurre de promesses en promesses, nous accable d'engagements qu'elle renie aussitôt pris, et nous nous en rapportons sans réserves, sans prudence, aux nouvelles promesses qu'elle formulera ?

Un simple avertissement, tel que le conçoit M. MacDonald, n'exercerait aucune influence sur l'Allemagne.

Les avertissements, les mises en demeure ont-ils fait défaut ?

On les a multipliés à chaque manquement du Reich.

Et celui-ci n'en a fait aucun cas !

Si l'Allemagne paraît accepter aujourd'hui l'idée de l'exécution, ce n'est que contraint et forcé... et, sans doute, avec le secret espoir de tirer parti, comme par le passé, de cette apparente soumission.

En fait, l'occupation de la Ruhr constitue le principal, le seul facteur de la capitulation allemande.

Sans elles, où en serions-nous ? Dans quel chaos serions-nous enlisés ? On ne saurait trop insister sur les mérites de l'occupation, à l'heure surtout où nombre de Français par rancunes systématiques s'acharnent à condamner une mesure qui nous assure la sécurité et sans doute les réparations.

Le général américain Dawes, qui présidait l'un des deux Comités d'experts, n'a-t-il pas proclamé que sans l'occupation de la Ruhr, les investigations des experts eussent été absolument impossibles ?

Or, aujourd'hui on s'accorde à vanter l'œuvre des experts...

De plus, n'est-ce pas l'occupation qui a mis les puissances devant l'obligation de trouver une solution au problème des réparations et l'Allemagne dans l'obligation d'accepter une solution ?

Autre avantage : les adversaires de l'occupation ont prétendu et répété sur tous les tons que la Ruhr était un gage impropre, un gage qui ne paie pas. Or, que nous disent les experts ? Ils estiment que la réintégration de la Ruhr dans l'unité économique de l'Allemagne est nécessaire pour lui permettre de faire face à ses obligations.

N'est-ce pas reconnaître par là, formellement la valeur essentielle de cette province industrielle, donc justifier, confirmer l'importance qu'attachait M. Poincaré à la Ruhr en tant que gage ?

Enfin, comment se refuser à voir que c'est à l'occupation que nous devons ce fameux rapport d'experts, en majorité anglais et américains, qui conclut à la mauvaise foi allemande

jusqu'ici contestée par l'Angleterre et les Etats-Unis ?

N'est-ce pas là un succès, un gros succès pour la politique française ? Et nous consentirions naïvement à nous dessaisir de l'instrument précieux qui nous a rendu d'aussi décisifs services ?

Non ! N'en déplaise à M. MacDonald, la France et la Belgique ne sauraient abandonner leurs garanties tangibles que contre d'autres garanties non moins tangibles.

✱

Ce n'est pas uniquement en France et en Belgique, qu'on tient pour décevante et dangereuse la méthode de M. MacDonald.

En Grande-Bretagne même, les critiques se multiplient.

On en jugera sans peine par les lignes suivantes du *Daily Mail*, qui se passent de tout commentaire :

« Le comité de Mackenna a estimé que le Reich avait escompté 400.000.000 de livres au monde qui avait eu la naïveté de croire en sa bonne parole. »

« Un homme politique, qui, après cette expérience, propose de se fier à la loyauté de l'Allemagne doit être simple jusqu'à l'extrême. »

« L'Angleterre n'a pas appris que cette seule leçon de l'Allemagne. »

« Nous avons un traité pour la protection de la Belgique, traité que l'Allemagne avait promis de respecter. Elle le déchira, l'appelant un « chiffon de papier ». »

« Aujourd'hui le premier ministre britannique propose de créer un autre chiffon de papier. »

N'insistons pas !

Il semble bien d'ailleurs que M. Poincaré se refuse à se laisser leurrer avec quelque nouveau « chiffon de papier ».

La Commission des Réparations ayant demandé au gouvernement français ainsi qu'à tous les gouvernements intéressés, quelles mesures il comptait prendre pour la réalisation du plan des experts, M. Poincaré a répondu avec netteté, en définissant les conditions d'une action possible.

Une question domine toutes les autres : la substitution du gage général au gage partiel de la Ruhr.

M. Poincaré a indiqué, une fois de plus, quelle sera la conduite de la France à ce sujet : le changement interviendra seulement quand le plan nouveau aura été mis en œuvre.

Autrement dit, M. Poincaré se refuse à lâcher la proie pour l'ombre.

Par ailleurs, le Président du Conseil a indiqué au président de la C. D. R. que les gouvernements alliés s'occupent de trois questions non abordées par les experts :

1° L'une est le nombre des annuités à exiger de l'Allemagne. Les experts n'ont fixé aucun chiffre. Sera-ce 36 ou davantage ?

2° D'autre part, les experts n'ont point parlé des dettes interalliées ; or, la politique française a toujours considéré cette question comme liée à celle des réparations. Les gouvernements doivent s'en occuper.

3° Enfin, les experts, soucieux de ne s'aventurer pas sur le terrain politique, n'ont pas défini quelles sanctions pourraient être prises contre l'Allemagne, si celle-ci se dérobaît à nouveau à ses obligations.

Ce dernier problème est particulièrement important.

On connaît les deux thèses en présence : l'une estime qu'il faut faire confiance à l'Allemagne et attendre un nouveau manquement allemand pour aviser aux sanctions à prendre ; — l'autre, la thèse française, estime au contraire que l'échelle des sanctions doit être arrêtée par avance et entrer en application automatiquement avec chaque manquement du Reich.

C'est parce que, durant 5 ans, on a suivi la première méthode que le Reich a pu se dérober.

Il a fallu, pour rétablir la situation, toute une longue année de rudes efforts, précédée d'une initiative mal accueillie par l'opinion britannique.

Aujourd'hui que le résultat est là, que l'Angleterre ne fait guère plus d'objections décisives à l'occupation, nous renoncerais à la seule tactique efficace vis-à-vis du Reich ?

Ce serait d'une insigne imprudence et il faut féliciter M. Poincaré pour son refus de se prêter à ce jeu de dupes.

M. D.

INFORMATIONS

700 millions de marks-or auraient déjà été souscrits pour l'emprunt allemand

On annonce que les négociations engagées en vue de la conclusion d'un emprunt de 800 millions de marks-or, qui, d'après le rapport des experts, doit être mis à la disposition de l'Allemagne pour les premières années sont très avancées.

700 millions de marks-or auraient été souscrits (400 millions par les Américains et 300 millions par les Anglais).

Ce que la faillite du mark a coûté aux spéculateurs

Suivant le colonel L.-B. Avres conseiller technique à la commission Dawes, qui est rentré à New-York, les Américains auraient acheté pour environ 800 millions de dollars de marks.

Ceci ressort de l'examen des livres des banques allemandes. Tous ensemble, environ un million de spéculateurs dans le monde, ont perdu 2 milliards de dollars dans l'achat de billets allemands.

L'Angleterre reconnaît par traité les droits des Etats-Unis en Palestine

D'après un message de Washington reçu par l'agence télégraphique israélienne, les droits de l'Amérique en Palestine seraient sauvegardés par un traité spécial qui sera prochainement signé entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Trotsky a repris son portefeuille de la guerre

Dès son retour à Moscou, Trotsky a repris la direction du commissariat du peuple pour l'armée et la marine.

L'intolérance de Moscou

L'Avanti annonce que Mme Balabanof, une des militantes connues du socialisme international a été exclue du parti communiste russe. On lui reproche son modérantisme et sa collaboration à l'Avanti. Elle avait reçu plusieurs invitations à venir à Moscou. C'est sur son refus que la sentence d'exclusion a été prononcée.

Une révolte en Afghanistan

Sous la direction des Mullahs, une insurrection contre l'émir Afghan a éclaté dans les régions de Khost, de Kandahar, de Ghasni et de Djellalabad. Le mouvement, purement réactionnaire, est dirigé contre les réformes. Les insurgés demandent l'abolition des lois édictées par l'émir, la fermeture des écoles de femmes, l'extradition des européens de Kaboul, l'orientation de la politique afghane vers l'Angleterre.

Opérations militaires dans l'Inde

Les petites opérations militaires anglaises sont continuées à la frontière Nord-Ouest de l'Inde britannique. Un détachement de police a surpris, à Draham, une bande de onze indigènes mashud qu'elle a fait prisonnière et à laquelle elle a enlevé fusils, grenades et autres armes.

Cette bande avait récemment fait tomber la police dans une embuscade et s'était emparée d'un certain nombre de personnes. Au cours de l'escarmouche de Draham, la police a eu un tué. De plus, deux villageois ont été blessés.

L'Amérique sèche !

Les quantités d'alcool saisies par les agents de la prohibition et gardées actuellement dans les magasins gouvernementaux représentent une fortune énorme : plus de 10 millions de dollars de rhum se trouveraient dans ces magasins.

Tout ce rhum a été saisi au cours des raids qui ont été effectués pendant les quatre premiers mois de cette année.

Le chômage du 1^{er} Mai est interdit en Italie

Le gouvernement italien est décidé à faire respecter énergiquement la

loi qui veut que l'Italie travaille le 1^{er} mai, puisque la fête ouvrière a été célébrée le 21 avril.

Les ouvriers isolés qui chômeraient le 1^{er} mai seront congédiés par les chefs d'entreprise. Si dans une usine l'abstention du travail était générale on procéderait immédiatement au lock-out.

Ala dérive pendant 28 jours

Un message du « Sunharem » annonce que ce sont treize Africains qu'il a recueillis dans une barque. Ils s'étaient embarqués avec trois jours de vivres, et leur navigation dura vingt-huit jours. Ils dirent qu'ils avaient dû jeter par-dessus bord un quatorzième Africain mort de soif.

L'avalanche frigorifique

Une avalanche détachée de la montagne est tombée sur la route au village de Rochetaillée, entre Grenoble et Bourg-d'Oisans. Les habitants ont retiré de l'énorme bloc de neige, un sanglier frigorifié et en parfait état de conservation. La bête a été aussitôt dépecée et partagée entre les habitants.

Des vestiges de l'âge de bronze

Le professeur Macalister, qui opère en ce moment des fouilles archéologiques sur le mont de Sion à Jérusalem, annonce qu'il vient de faire une découverte qui, selon lui, nous transporte à l'histoire de la cité hérosolymitaine cinq cents ans au delà des événements connus aujourd'hui par les récits bibliques.

Il s'agit d'une sorte de tranchée pratiquée à même le roc, ayant huit pieds de profondeur et onze de largeur. Ces dépressions creusées de main d'homme seraient plus anciennes que l'enceinte bâtie primitivement par les Jérusémites et qui fut la première citadelle de la ville sainte.

Les objets découverts appartiennent tous à l'âge moyen de bronze et remontent, par conséquent, à environ l'an 2.000 ou 3.000 avant Jésus-Christ.

Forêts en feu

Un fumeur a jeté imprudemment une allumette enflammée dans un taillis du bois de Curney, à Fontaine-Chalon, et a provoqué l'incendie de 5 hectares de bois.

Dans les Pyrénées-Orientales

A Prades, un incendie a éclaté dans les forêts sur les pentes du Canigou. Les agents forestiers et la population de la commune de Taurinya, ont combattu toute la nuit le fléau. D'importantes étendues de forêts ont été la proie des flammes.

A Céret, des châtaigneraies ont pris feu. Les dégâts sont importants.

Mort d'un député

M. Paul Mairat, député de la Charente, est décédé à Angoulême. Il appartenait au groupe de la gauche démocratique. Il était âgé de 58 ans.

Tirages financiers

Ville de Paris 1871 3 0/0
 Le n° 1.079.979 est remboursable à 100.000 fr.
 Les deux n° suivants : 406.694 et 1.075.535 sont remboursables chacun à 10.000 fr.
 Soixante-quinze n° sont remboursables chacun par 1.000 fr.
 Cinq mille cinq cent deux n° sont remboursables au pair.

CHRONIQUE LOCALE

Médailles Militaires Posthumes

Par décret rendu sur la proposition du ministre de la guerre et des pensions, la médaille militaire a été conférée à titre posthume aux militaires du 7^e régiment d'infanterie dont les noms suivent :

Boursias (Joseph-Jean), mle 4761, soldat : brave soldat, avant ornément reçu le baptême du feu. Glorieusement tombé, le 22 août 1914, à Bertrix, en faisant vaillamment son devoir. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Feix (Mathurin), mle 2692, soldat : soldat courageux et dévoué. Mort en brave pour le salut de la patrie, le 22 août 1914 à Bertrix. Croix de guerre avec étoile de bronze.

LOYAUTÉ POLITIQUE

La détermination prise par M. Raoul Péret de ne pas se représenter dans la Vienne prend une valeur politique et électorale de premier ordre.

C'est une leçon de haute loyauté politique que le Président de la Chambre vient de donner aux candidats de toutes nuances et, quel que soit le parti auquel on adhère, on ne peut qu'admirer un geste qui fait passer l'intérêt général avant l'intérêt personnel.

M. Raoul Péret renonce à solliciter le renouvellement de son mandat dans la Vienne, parce qu'on voulait lui imposer, sur sa liste, un candidat socialiste.

M. R. Péret a refusé.

M. R. Péret a refusé parce qu'il ne veut pas, dût-il y perdre sa situation politique des plus brillantes, s'associer à des hommes dont le programme est diamétralement opposé au sien.

Le cas de M. R. Péret pose en toute clarté le problème qui s'offre à l'heure présente aux électeurs.

Malgré la multiplicité des listes et des étiquettes, deux tendances se dessinent de plus en plus, entre lesquelles les électeurs auront à choisir.

Il y a lieu, en effet, de négliger le péril de « droite ». Les possibilités d'une « réaction » quelconque sont nulles. La République repose en France sur des bases telles que, à moins de mauvaise foi caractérisée, nul ne peut prétendre que son avenir est en danger.

Mais si la République est et subsistera, il y a deux façons de concevoir son organisation.

Certains — ceux qui se réclament aujourd'hui du Bloc des Gauches, bloc dominé par les socialistes — veulent organiser la République avec ces directives : lutte de classe, dictature du prolétariat, étatisme, suppression de la propriété individuelle ; bref, aspirations avouées à la révolution sociale, à la guerre civile.

Soyons justes : tous ceux qui adhèrent au Bloc des Gauches ne sacrifient pas à ces idées de haine, de division et de désorganisation générale. Mais — et c'est ceci qui est grave — ils consentent à marcher la main dans la main avec ceux qui professent ces conceptions dangereuses ; ils acceptent leur mot d'ordre, ils consentent à devenir leurs auxiliaires ; en un mot, ils collaborent sans réserves avec les révolutionnaires.

L'autre tendance des forces républicaines s'inspire directement de la Charte des Droits de l'Homme proclamée en 89 : c'est à l'avènement d'une République de Liberté, d'Egalité, de Fraternité qu'ils consacrent tous leurs efforts.

Aucune place n'est réservée à la Liberté dans une dictature du prolétariat, comme dans aucune dictature : voyez plutôt ce qui se passe en Russie où les individus deviennent des « instruments », des « choses » dont on use sans égard, entre les mains des tyrans du jour.

Et la Fraternité, elle-même, que devient-elle ? Peut-on l'évoquer encore sans la profaner, alors qu'on ne parle que de haine, de lutte, et qu'on aspire à dresser les citoyens français les uns contre les autres ?

Eh bien, dussent-ils paraître rétrogrades, il est des républicains qui restent fidèles à ces droits de 89 : ils veulent le respect de l'individu, de la propriété privée ; ils veulent le progrès social, mais dans l'ordre, par la collaboration des classes. Entre les deux tendances, il n'est que des divergences et l'on ne peut les cultiver ensemble.

Le geste de M. Raoul Péret traduit précisément cette impossibilité.

Fervent d'un idéal de liberté et de fraternité, M. Péret se refuse à se compromettre avec les adeptes d'un idéal de servitude et de haine.

Maintenant, ce qui confère sa haute valeur à la détermination du Président de la Chambre, c'est la situation que détiend celui-ci.

Mis en demeure de se soumettre ou de se démettre, M. Raoul Péret, homme loyal, préfère se démettre plutôt que de servir un idéal qui n'est pas le sien.

Ne trouvez-vous pas qu'en ces heures où la politique ressemble par trop à la « cuisine », la conduite de M. Raoul Péret est un bel exemple de courage et de vertu civiques ?

M. DAROLLE.

LES PURS !...

Dans un précédent numéro, nous avons donné la liste des partis, qui, au nombre de 14, prennent part à la lutte électorale.

Dans certaines régions, cette lutte est très vive, et les candidats cherchent le plus possible à discréditer leurs concurrents. Ceux du Cartel des gauches jettent à satiété l'épithète de « réactionnaires » aux candidats des autres listes. Si les socialistes, les communistes font liste à part, on les accuse de faire le jeu de la réaction.

Les candidats du Cartel, issus de Congrès mal organisés, monopolisent le républicanisme à leur profit.

Dans certains départements, cela amuse beaucoup les électeurs. Ils y a de quoi si on en juge d'après ce qui se passe en Corrèze.

Là, la liste de l'ancien ministre des finances, M. de Lasteyrie est combattue par les candidats du bloc des gauches qui traitent quotidiennement l'ancien ministre et ses colistiers de réactionnaires, de rétrogrades.

Au fond, ils ont peut-être raison. Mais ce qui mérite d'être souligné, c'est le passé politique tout à fait récent des candidats du Cartel des gauches.

Un de nos confrères les présente ainsi : Le citoyen S... se prétend socialiste.

« Son grand-père a été à Limoges, pendant cinquante ans, le chef vénéré du parti conservateur de la Haute-Vienne. Son grand-oncle, curé de St-Pierre, a édifié pendant plus d'un demi-siècle les populations limousines par sa piété. »

Il est l'allié et le proche parent des familles les plus réactionnaires du Limousin.

« Il a fait bénir son mariage par l'évêque de Tulle ! »

« Son frère, José, défenseur du trône et de l'autel, est président de l'Association catholique des pères de familles d'Egletons. Son autre frère aujourd'hui décédé, était un ancien séminariste. Et sa mère, une bien digne femme d'ailleurs, a fait un don de quarante mille francs à l'évêché de Tulle pour la création du patronage catholique. Elle est catéchiste volontaire et bienfaitrice des œuvres catholiques d'Egletons. »

Le citoyen J... est petit-fils d'un royaliste notoire. On appelle son grand-père « Badinguet » à Mansac. Sa tante, religieuse sécularisée est directrice d'une école libre. »

Le citoyen de Ch... a été un séminariste accompli.

« En effet, c'est à Jeanne d'Arc, institution libre de Tulle, qu'il apprit à aimer la République laïque ; c'est ensuite chez les pères Jésuites de Sarlat qu'il s'initia aux doctrines radicales-socialistes ! »

« A Tulle, son frère Henry fit bénir sa clinique par le présent évêque Mgr. Castel ! En 1923, la « Semaine religieuse de Tulle », le citait parmi les plus généreux donateurs du dernier du culte ! »

« Son père, bonapartiste à tout crin, avait à Lagenne, en 1885, lors de la campagne pour les élections du Conseil général, refusé de crier : « Vive la République ! » Cela se passait au café du père Rivassou. On fut indigné. »

Le chef de la liste est un ancien sous-secrétaire d'Etat du Cabinet Millerand, fondateur du Bloc National.

Comme liste républicaine, laïque, anticléricale, cette liste est tout à fait suggestive. Si le passé est, dit-on, garant de l'avenir, quel avenir républicain peuvent donc réserver ces candidats dits sincèrement démocrates de cette liste du Bloc des Gauches.

Mais, par contre, veut-on connaître le passé politique de l'ancien ministre des finances de Lasteyrie ? Celui-ci est l'arrière petit-neveu de Mirabeau. Son grand-père, député de la Seine, protesta à l'Assemblée législative contre le coup d'Etat de 1851. Son oncle, député de 48, fut arrêté lors du même coup d'Etat.

On prétend que la Corrèze n'est pas le seul département où les « purs » sont de cet acabit. Cela ne nous surprend pas. Le contraire nous aurait étonné.

Mais que doivent penser les délégués qui ont désigné ces candidats, comme les prototypes de la République démocratique, sociale, laïque ?

Etait-il, eux aussi, de la même farine que ces candidats ? C'est probable.

En vérité, s'il est exact qu'on est toujours le réactionnaire de quelqu'un, il y a des politiciens qui devraient « mettre un bœuf sur leur langue » quand ils apprécient le républicanisme du voisin !

Nous le répétons, l'exemple de la Corzé est tout à fait typique.

Et c'est pourquoi, nous pouvons répéter ce que M. Thiers, jugeant une situation électorale presque identique à la nôtre écrivait : « Nous assistons à un carnaval des partis s'agitant au sein d'un pays sage, laborieux, intelligent et se dégoûtant tous les jours davantage de ces scènes insipides. »

Carnaval de partis, carnaval de candidats, carnaval d'opinions manifestées contrairement aux sentiments intimes des candidats, ce n'est pas par ça que la République démocratique et laïque sera défendue.

Il est vrai qu'en cas de danger, certainement, les « réactionnaires » du jour seraient la pour la sauver !...

Mais, en attendant, ce sont les plus fervents suppôts de la réaction, d'origine, de race qui sont les démocrates les plus purs et qui dérivent les brevets de républicanisme.

Sainte Ficelle, Galette sacrée, priez pour nous !

LOUIS BONNET.

Nos Parlementaires

Démarches

A la suite de démarches faites auprès du Ministre des Travaux Publics, M. Emile Delmas, l'actif député vient de recevoir la lettre suivante :

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une demande de la commune de Flaujac (Lot) tendant à obtenir l'établissement d'une gare de marchandises à la halte de ce nom (ligne St-Denis-près-Martel à Figearc) et vous avez exprimé le désir de savoir si, en présence des difficultés qu'éprouvent les trois communes intéressées, pour couvrir la dépense de ces travaux, évaluée par la Compagnie d'Orléans à 138.000 francs, mon Administration serait disposée à autoriser la création d'une société privée, au capital de 138.000 francs avec émission de 276 obligations à revenu variable de 500 francs chaque, amortissables en 30 années au moyen de surtaxes.

J'ai l'honneur de vous informer que, d'après l'article premier de la loi du 26 octobre 1897 modifiée par l'article 64 de la loi de finances du 17 avril 1906, les surtaxes locales temporaires destinées à des travaux de chemins de fer peuvent être instituées pour assurer « le service des emprunts contractés par un département, par une commune ou par une chambre de commerce ».

Les termes de la loi étant limitatifs, l'Administration ne saurait autoriser l'intervention de groupements autres que les trois collectivités ci-dessus, et notamment d'une société privée constituée dans les formes que vous envisagez.

Je crois devoir ajouter, d'ailleurs, à titre d'indication que d'après la jurisprudence du Conseil d'Etat les emprunts contractés par les organismes précités peuvent être réalisés soit avec publicité et concurrence ou de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par transfert ou par endossement, soit auprès de la caisse des Dépôts et Consignations, de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse et du Crédit Foncier de France, sous réserve de l'approbation préalable, par le ministre de l'Intérieur ou le Préfet, (selon l'importance de l'emprunt) des conditions, des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer pour la réalisation desdits emprunts.

Agréez, Monsieur le Député et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux publics.

D'autre part, M. Delmas étant intervenu pour appuyer une demande de la commune de Faycelles qui sollicite l'autorisation de cultiver le tabac, le député du Lot a reçu la lettre suivante :

DIRECTION GÉNÉRALE DES MANUFACTURES DE L'ÉTAT

Direction de Cahors

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler ma bienveillante attention sur la commune de Faycelles qui sollicite l'autorisation de planter du tabac.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il sera procédé avec le plus grand soin à l'enquête réglementaire dont les résultats doivent accompagner la transmission de cette demande à mon administration, dès que j'aurai reçu tous les renseignements qui me sont nécessaires à cet effet, et que j'ai demandé à M. le Maire de Faycelles.

Veuillez agréer, M. le Député, l'assurance de ma haute considération.

Signé : H. DIZIER.

Octroi de Cahors

Un concours pour le recrutement d'un employé titulaire d'octroi aura lieu, incessamment, à la Mairie de Cahors.

Les candidats sont invités à faire parvenir leur demande au Maire.

Tous renseignements utiles leur seront fournis par le Secrétaire général de la Mairie ou le Préposé en chef de l'octroi.

Le prix du « gris » reste le même

Les fumeurs ont éprouvé, le lundi de Pâques, une petite émotion, — ce qui ne veut pas dire que cette émotion leur ait coupé l'appétit et leur ait fait donner la coque aux chiens. Non : mais ils furent légèrement émus, en lisant dans la gazette du jour, que le prix du tabac allait être augmenté.

A dire vrai, la nouvelle avait été annoncée depuis longtemps. Mais il est toujours désagréable d'apprendre l'augmentation de prix d'une denrée quelconque.

Mais le sourire est revenu sur les lèvres des fumeurs, mercredi matin, lorsqu'en ouvrant la gazette, ils lurent que le prix des tabacs et cigarets ordinaires n'était pas augmenté.

Les prix de vente des tabacs exotiques importés en France, ainsi que ceux des cigarettes comprenant une proportion importante de tabacs exotiques, et des cigarettes de luxe subsistent, seules, une majoration.

Le prix actuel, du tabac gris dit caporal est respecté : dam ! nous sommes en période électorale, et ce n'est pas, en ce moment, qu'on peut faire la mauvaise blague d'augmenter le tabac gris.

Dire qu'après les élections, le prix du gris ne sera pas augmenté, ce serait imprudent. On pourrait avoir une sérieuse désillusion.

Mais si, comme c'est probable, le prix du tabac ordinaire est augmenté, il est logique que le Gouvernement rapporte purement et simplement la décision de l'illustre arbitre qui a fixé le prix des tabacs de la récolte 1924 10 francs de moins que le prix offert par l'Administration.

A notre avis, ce serait juste : mais notre avis compte-t-il ?

Pour l'instant, les fumeurs de tabac gris paieront le tabac 1 fr. 10 le paquet de 40 grammes, et non 1 fr. 50 comme on l'avait annoncé. Et c'est déjà assez cher.

L. B.

Congés de Pâques

Vivent les Pâques fleuries : c'est la bonne saison pour les enfants, qui profitent de 12 à 15 jours de congé et qui peuvent aller respirer l'air pur dans les campagnes, sur les côtes.

Mais si les congés de Pâques sont intéressants pour les enfants, il y a un bon nombre d'enfants qui ne sont guère intéressants pour les propriétaires de vignes, de jardins où se trouvent des arbres en fleurs, notamment des lilas.

Les propriétaires des lilas qui sont sur les côtes de Labéraudie, de Cabessut, de St-Georges, ont des motifs d'être mécontents de la visite de jeunes gens qui pénètrent dans les jardins, coupent des branches entières de lilas, en emportent sans doute, mais en laissent une grande quantité sur le sol.

Ces jours-ci, c'est une vraie dévastation qu'on a dû subir les propriétaires qui, voulant faire des observations, justifiées, ont été rabroués, voire insultés par ces jeunes gens en congé. Certes, on ne peut pas mettre un garde-champêtre en permanence sur chaque coteau ; mais une légère surveillance permettrait, certainement, de pincer quelques-uns de ces maraudeurs, qui, en cette saison, râlent les fleurs, abiment les arbres et dans quelques mois, se voyant impunis, s'en prendront aux arbres fruitiers.

L. B.

Les porcheries en ville

Voici, à peine, 4 jours que nous profitons d'un soleil superbe, d'une chaleur presque estivale, et déjà, on voit les gens s'éponger, se plaindre qu'il fait trop chaud.

Que dira-t-on en août ? Mais, certaines personnes ont raison de se plaindre.

Les premières chaleurs sont, dit-on, les plus dures à supporter, et puis, elles font dégager de mauvaises odeurs dans les quartiers dont les maisons n'ont pas été nettoyées durant tout l'hiver, surtout, quand dans ces maisons, on élève un et même plusieurs cochons.

Qui en doute, n'a qu'à passer dans ces quartiers, et non pas dans les plus reculés de la ville, mais dans la principale artère de la ville, la rue Président-Wilson.

Il prendra un plein nez d'une odeur nauséabonde qui s'échappera d'où, de quelles maisons, de quelles étables ?

Le service de l'hygiène pourrait, après une rapide enquête, établir les endroits privés, où vivent, mangent s'engraissent de mignons cochons.

La santé publique exige, disent les hygiénistes, que les cochons ne doivent pas être élevés dans la ville. Il y a même des règlements de police à ce sujet. Il est inadmissible qu'en pleine ville, dans une artère principale, on tolère des porcheries.

L. B.

LES CADETS DU QUERCY

Matinée du 6 avril

Comptant qu'au pays quercinois les fauvettes, les pinsons et chardonnerets s'égosillaient à leur lutrin et célébraient joyeusement leurs noces en ce renouveau, les « Cadets » de ce pays qui avaient gardé un excellent souvenir des précédentes matinées et qui savaient que celle du 6 avril ne leur serait pas inférieure, y étaient venus très nombreux.

Ils n'ont pas été déçus dans leurs espérances. On pouvait, en effet, remarquer dans la salle des Sociétés Savantes, tout ce que Paris compte

de Lotois, accompagnés de leurs femmes et de leurs amis. Mentionner en core les Présidents des diverses Sociétés et les membres dirigeants de celle des « Cadets » qui se sont fait un devoir de s'y rendre, me paraît superflu, car chacun les connaît ; ils sont la phalange d'élite de l'armée du dévouement.

Très appréciées furent les auditions données par divers artistes qui ont excellé tour à tour sur la scène féeriquement illuminée :

Mme Marguerite Bremond ouvrit la séance et plût énormément dans les airs de « Cavallera Rusticana » et « Clair de Lune ».

M. Grimm et Mlle Janine furent bissés, trissés, dans un vieux, mais ravissant duo « La demande en mariage ».

Puis, accompagné magistralement par Mme Caniac, M. Hermange nous régala de « la Czarda de Monti » et « Sicilienne » et le « Rigodon de Francœur », supérieurement exécutés.

Nous eûmes le rare plaisir d'entendre un excellent baryton Martin, M. Georgetty, dans « Les trois Hussards » de Nadaud, « Le temps des cerises », « Le clair de lune », de Marinier, Son succès fut très vif et très mérité.

Mlle Janyse, jeune fillette de 11 ans, nous dit d'une façon très sûre et en vraie artiste « Si l'on savait », « Le soldat inconnu ». Cette charmante enfant devint sûrement une vedette. Elle a été félicitée par M. Escande, de la Comédie Française.

M. Nicollot, le joyeux comique, a été très amusant dans « Ce pauvre Gégène », « Trémolo », « Maria, Maria ». Parler de M. de Gerlor est très difficile.

La soirée finit gaiement par un excellent dîner de cinquante couverts et une sauterie pendant lesquelles les talents et la complaisance de Mmes Caniac et des Termes furent plus que de raison mis à contribution.

M. Valles, de l'Opéra, fit aux assistants l'agréable surprise de leur faire entendre sa voix si justement appréciée, dans la ravissante mélodie « A dame jolie ».

M. Dardenne, très jolie voix de baryton, « Lous Poutous » et quelques jolis airs de René de Buxeuil.

Mme Sedy, interpréta de bonne grâce « Femmes, que vous êtes jolies » et « Fathma la brune », que l'on entendit avec un plaisir manifeste.

Cette matinée évoqua, en somme, une émotion profonde chez les quelque 6 à 700 Cadets du Quercy empoignés le 6 avril, comme déjà, par le souvenir de la petite patrie aux déshérités de laquelle ils viennent d'envoyer, pour la 2^e fois, la somme de 200 fr., destinée à l'œuvre du Peyral.

A. BLADINIÈRES,
Secrétaire général.

A la fin de la réunion du 6 avril 1924, M. Caniac, président, a prononcé le discours suivant :

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous clôturons aujourd'hui la série de nos matinées mensuelles. Avant de nous séparer, je tiens, au nom du Conseil d'Administration des « Cadets », à vous remercier de l'empressement que vous avez mis à répondre à notre appel ; vous n'avez jamais été si nombreux que cette année et nous voyons là le meilleur témoignage du plaisir que vous éprouvez à nos réunions.

Trois couples, cette année, ont ébauché leur idylle, au sein de notre groupement ; nous en éprouvons une réelle satisfaction, jointe à une légitime fierté et nous espérons que, dans l'avenir, cet exemple sera suivi et que nous complèterons de nombreux mariages à l'actif de notre propagande.

La reprise de nos fêtes aura lieu le premier dimanche de novembre, dans cette même salle probablement.

Mon état de santé demeurant assez précaire, j'espère que vous voudrez bien, à cette époque, désigner enfin mon successeur qui continuera à assurer le bon fonctionnement de notre groupement afin qu'il maintienne son rang privilégié parmi les sociétés régionales.

Je remercie les aimables artistes qui ont bien voulu nous prêter leur agréable concours, les représentants des Sociétés lotoises, et les nombreux compatriotes et amis qui ont honoré de leur présence notre dernière fête annuelle que, suivant la tradition, nous terminerons par un « grand dîner », où tous les cavaliers auront, exceptionnellement, l'autorisation d'embrasser leur cavalière.

Vivent les « Cadets du Quercy ».

L. CANIAC.

Le monument Bourseul

Le comité formé en vue de l'érection d'un monument à la mémoire de Charles Bourseul, l'inventeur du téléphone, s'est réuni à St-Céré, dimanche à la salle de la mairie, sous la présidence de M. de Monzie.

L'assemblée procéda à l'examen des divers projets présentés par plusieurs statuaires. Celui de M. G.-P. Cipriani était accompagné d'une maquette. Le président donne lecture d'une lettre de M. Bourseul, exprimant au nom de la famille, le désir que le choix du comité portât sur le projet Cipriani, celui-ci paraissant le mieux inspiré, le plus près des réalités, et le plus digne de fixer dans le bronze les traits du célèbre inventeur.

Le comité se rangea à l'avis des membres de la famille Bourseul, M. Cipriani fut donc désigné. Les conditions relatives au prix du monument furent arrêtées. Il fut décidé que le monument serait érigé sur la place Gambetta, et que l'inauguration aurait lieu au mois de septembre prochain.

Le projet Cipriani est un pur chef-d'œuvre de goût et d'originalité.

Sur quelques marches, un socle d'une impeccable pureté de style, couronné d'un chapiteau composite, d'où émergent des têtes de femmes par-

lant au téléphone, soutient la statue en bronze, haute de deux mètres, de celui dont l'invention devait conquérir le monde ; Charles Bourseul est représenté, déjà avancé en âge, incliné sur la plaque sensible qu'il tient d'une main et dans l'autre l'appareil récepteur.

Comment nous allons voter

Pour éviter toute complication inutile, supposons que dans le département nous prenons pour exemple, il y ait trois députés à élire.

Les diverses listes A, B et C porteront donc trois noms :

Voici (avec des chiffres très simplifiés les résultats du vote :

Inscrits 80
Suffrages exprimés 57
Majorité absolue... 29

Quotient électoral : Suffrages exprimés 57 Nombre de députés 3 = 19

| Liste A | |
|---------------------|--------------|
| Jean 30 voix | Moyenne = 25 |
| Pierre 25 — | |
| Emile 20 — | |
| 75 voix | |
| Liste B | |
| Louis 24 voix | Moyenne = 20 |
| Michel 19 — | |
| Paul 17 — | |
| 60 voix | |
| Liste C | |
| Henri 14 voix | Moyenne = 11 |
| René 12 — | |
| Roger 7 — | |
| 33 voix | |

Sont nommés

- 1) A la majorité absolue : JEAN (liste A), qui a plus de 29 voix.
- 2) Au quotient (cherchons combien de fois les moyennes des listes contiennent le quotient 19) :

Liste A : 25 = 1 siège... PIERRE élu
19
4

Liste B : 20 = 1 siège... LOUIS élu
19
1

Liste C : 11 = 0 siège.

Ces trois députés sont nommés :

S'il restait des sièges à pourvoir :

1) Lorsque le nombre des suffrages exprimés n'est pas supérieur au tiers du nombre des inscrits (loi du 15 mars 1924).

2) Lorsque aucune moyenne de liste ne contient le quotient et lors même qu'un candidat aurait la majorité absolue.

Ecole du Service Militaire

Avis de concours

Un concours pour l'emploi d'Elève à l'Ecole du Service de Santé Militaire sera ouvert le 8 juillet 1924 à 8 heures.

Les candidats devront se faire inscrire du 12 mai au 7 juin.

- 1° S'ils sont civils à la Préfecture du Département où ils font leurs études médicales.
- 2° S'ils sont militaires à la Préfecture du Département où ils tiennent garnison.

Les demandes de bourses et trousseaux seront déposées dans les Préfectures où résident les familles du 12 mai au 15 juin inclus, lors même que les intéressés feraient leurs études ou leur service militaire dans un autre département.

L'instruction sur l'admission et le programme des épreuves sont déposés à la Préfecture du Lot, première Division, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Interprètes militaires

Il est ouvert un concours pour le grade d'interprète stagiaire de complément, dans les conditions de l'Instruction du 21 mai 1920, modifiée par la circulaire du 26/1/1923 (B. O., pages 251-252). Ce concours est destiné à recruter des interprètes pour les langues vivantes : Allemand, Italien, Russe, Bulgare, Hollandais, Polonais, Portugais, Roumain, Serbe, Suédois, Turc, Malgache, Tchecoslovaque, Japonais, Hongrois, Chinois, Syrien.

Les épreuves écrites auront lieu le 1^{er} juillet 1924. Les dates des épreuves orales, qui seront fixées ultérieurement, seront communiquées en temps utile aux candidats admissibles. Seront admis à concourir les militaires du service armé et du service auxiliaire qui, ayant servi dans l'Armée active feront partie de la disponibilité ou des réserves à la date fixée pour les épreuves écrites ; ceux qui se présentent pour la langue allemande devront, en outre, appartenir aux classes 1910 et plus jeunes.

Les candidats adresseront leur demande, par l'intermédiaire de la Gendarmerie, à leur chef de Corps ou de service, en y joignant un extrait de naissance et une note indiquant la langue pour laquelle ils se présentent et faisant connaître leur situation dans la vie civile. Toutes les demandes devront être remises à la Gendarmerie avant le 20 mai 1924, terme de rigueur.

Soutiens de famille

Allocations militaires

AVIS IMPORTANT

Certaines personnes adressent à M. le Ministre de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales des demandes tendant, soit à obtenir des allocations militaires au titre de soutiens de famille, soit à faire appel des décisions de Conseils cantonnaux à ce sujet.

C'est là une erreur et une perte de temps. En effet, le Ministre ne peut pas intervenir en ces circonstances. Aux termes de la loi, seuls les Conseils cantonnaux ont pouvoir de décision ; et si ces décisions ne satisfont pas les intéressés, c'est au Tribunal civil que les réclamations doivent être adressées, sous forme d'appel.

Les délais d'appel fixés par la loi étant très courts, il y a un intérêt majeur à ne pas envoyer les demandes ni les appels à M. le Ministre, qui ne peut que les renvoyer aux conseils ou aux tribunaux désignés par la loi pour en décider.

Le départ de la classe 1924

Les jeunes soldats faisant partie de la première fraction de la classe 1924 seront appelés sous les drapeaux à l'une des dates ci-après : 13, 14 et 15 mai prochain. Ceux qui seront désignés pour les corps de l'Armée française du Rhin, d'Algérie, de Tunisie et du Maroc connaîtront la date de leur convocation par leur ordre d'appel individuel. Les indications ci-après sont rappelées aux intéressés :

Les jeunes gens qui se croient susceptibles d'être réformés pour maladies ou infirmités survenues depuis la révision doivent en faire la déclaration, dès la réception de leur ordre d'appel sous les drapeaux, au commandant de la brigade de gendarmerie de leur résidence. Ceux qui, pour cause de maladie ou pour de sérieux intérêts de famille, désirent obtenir un sursis d'arrivée, doivent remettre, dès la réception de leur ordre d'appel, au commandant de la brigade de gendarmerie de leur résidence, une demande appuyée de certificats établissant leur situation.

Les jeunes soldats qui, depuis la révision, ont changé de résidence ou de domicile, sont invités à faire connaître d'urgence à leur commandant de recrutement leur adresse actuelle, si ce n'est déjà fait.

Ceux qui se trouvent dépourvus de ressources pour faire l'avance des frais de route doivent demander au maire un certificat d'indigence et se présenter ensuite porteurs de cette pièce et de leur ordre d'appel, à la sous-intendance la plus rapprochée ; les jeunes soldats non convoqués dans des centres de rassemblement sont invités, dans leur propre intérêt, à se présenter au guichet des gares importantes une heure avant le départ de leur train.

Ceux qui sont convoqués dans un centre de rassemblement à destination, soit de l'Armée française du Rhin, soit d'un corps de l'Afrique du Nord, ont le plus grand intérêt à se présenter à l'heure fixée, de manière à profiter des avantages qui leur sont accordés : distribution de vivres et d'effets pour le voyage, utilisation de trains à marche rapide, etc.

Par application de la loi des Pensions, qui vient d'être enfin votée après une campagne de quatre années menée par l'Union Syndicale des Pensionnés civils et militaires, les pensions actuellement liquidées vont être soumises à une révision qui comprendra deux opérations distinctes et successives, savoir :

- 1° l'application du coefficient de l'article 93,
- 2° un nouveau mode de calcul (article 94) basé sur les taux et tarifs de la loi, d'après le décompte effectué lors de l'attribution de la pension primitive.

Ces règles concernent toutes les pensions civiles et militaires d'ancienneté, ainsi que les pensions militaires proportionnelles. Elles sont également applicables aux pensionnés militaires pour invalidité régis par les articles 59 et 60 de la loi du 31 mars 1919, de même qu'aux pensions de réversion des veuves et orphelins.

La nouvelle loi prévoit un droit d'option pour les pensions civiles à forme militaire des invalides d'avant-guerre et l'attribution d'allocations annuelles et viagères au profit des veuves dont les maris (militaires ou fonctionnaires civils) sont décédés en activité sans leur laisser de droit à pension.

Les fonctionnaires et militaires qui approchent de l'époque de la mise à la retraite ont également intérêt à connaître la manière dont cette loi leur sera appliquée.

Pour obtenir tous renseignements sur les modalités d'application et les calculs précis des décomptes, s'adresser à : M. V. Riou, secrétaire du Groupe Parlementaire de Défense des Retraités, 25, rue des Imbergères, à Sceaux (Seine) (joindre timbre pour réponse).

Les pensionnés des diverses Compagnies de chemins de fer devront attendre la promulgation du règlement spécial homologué par le Ministre des Travaux Publics.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Cabarrot, gérant du Cercle républicain à Cahors, décédé mercredi.

Depuis de nombreuses années, M.

Cabarrot gérait le Cercle républicain, avec conscience et dévouement.

Nous adressons à sa veuve, à sa famille, nos bien sincères condoléances.

Premier Congrès national d'arboriculture fruitière commerciale

Un premier Congrès commercial d'arboriculture fruitière se tiendra le 10 mai prochain, à Tours, à l'occasion de la Grande Semaine agricole.

Cette manifestation est organisée par les Services Commerciaux de la Compagnie d'Orléans en collaboration avec l'Office Agricole d'Indre-et-Loire, dans le but de développer la production du fruit de table, plus particulièrement dans la Vallée de la Loire, et de l'orienter par le choix de variétés, l'étude des débouchés et celle des industries annexes, dans la voie commerciale et industrielle.

De très intéressants rapports, confiés à des spécialistes seront présentés au Congrès et discutés en vue de solutions pratiques.

Pour l'inscription et tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. Poher, Ingénieur des Services Commerciaux de la Cie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à Paris, ou à M. Martin, Directeur des Services agricoles d'Indre-et-Loire, 96, rue Orget à Tours (Indre-et-Loire).

Accident du travail

Par un retour de manivelle à la mise en marche d'un moteur, un ouvrier mécanicien de la maison Fauge, Jules Pons, demeurant rue du Four-Sainte-Barbe, s'est fracturé l'avant-bras. A moins de complications, cette blessure entraînera une incapacité de travail d'au moins un mois.

Postes et Télégraphes

Concours pour le recrutement de cinquante agents mécaniciens des Télégraphes et des Téléphones.

Un concours pour l'admission de 50 emplois d'agent mécanicien des Télégraphes et des Téléphones sera ouvert à Paris, les 18, 19 mai 1924 et jours suivants.

Pour être admis à ce concours, les candidats doivent avoir satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée et ne pas être âgés de plus de 35 ans au 1^{er} janvier 1924. Peuvent seuls participer aux épreuves d'admission :

- 1° Les anciens élèves brevetés des Ecoles Nationales des Arts et Métiers ;
- 2° Les anciens élèves des Ecoles Nationales d'Horlogerie de Besançon et de Cluses, des Ecoles Nationales professionnelles et des Ecoles professionnelles de la Ville de Paris (Didrot et Dorian) ayant obtenu le diplôme de sortie d'une de ces écoles ;
- 3° Les anciens élèves des Ecoles pratiques d'industrie pourvus du certificat d'études pratiques industrielles ;
- 4° Les ouvriers mécaniciens qui produisent des références certifiant qu'ils ont travaillé pendant deux années au moins dans un atelier d'électricien ou de mécanicien ;
- 5° Les candidats possédant un brevet de second-maître ou de quartier-maître mécanicien ou torpilleur de la Marine de l'Etat et libérés ou libérables avant la date fixée pour l'ouverture des cours.

Les postulants se procureront le programme du concours à la Direction des Postes et des Télégraphes de leur département. Ils devront adresser leur demande sur papier timbré à l'Ingénieur en Chef des Ateliers des Postes et des Télégraphes, Boulevard Brune, n° 75, à Paris 14^e arrondissement.

Les candidats devront s'engager, par écrit, à se mettre entièrement à la disposition de l'Administration pour une résidence quelconque de la Métropole, en cas d'admission.

La liste d'inscription des candidatures sera close le samedi 3 mai 1924 à 18 heures.

CHRONIQUE SPORTIVE

Foot-ball Rugby

Matches du 27 avril 1924

Equipe I. — La première équipe se déplace à Figeac.

Les équipiers convoqués devront être rendus à la gare de Cahors à 8 heures très précises dimanche matin, 27 avril. Ils rentreront à Cahors à 8 heures 55.

Equipe II. — L'équipe II se déplacera à Fumel où elle donnera la réplique à l'Union Sportive II.

Les équipiers convoqués devront être à la gare de Cahors, dimanche 27 avril, à 6 heures du matin.

Le nouveau Comité de Rugby invite tous les joueurs à obéir exactement aux convocations qui leur sont adressées. Il est prêt à donner lui-même l'exemple et à faire preuve d'exactitude, de dévouement et de discipline et il reste convaincu que les équipiers auront à cœur de le suivre dans cette voie pour le plus grand bien de notre société.

Chien perdu

Il a été perdu, dans la nuit du 23 au 24 avril, un chien de chasse républicain au nom de Dick, avec collier portant le nom Bordes, à Fraysse (Cantal).

S'adresser à M. Labarthe, restau-rant de la Gare, Cahors.

Les Elections législatives

On nous écrit :
MM. Delport et Delmas partaient de Figeac lundi dernier à la première heure et donnaient à neuf heures du matin leur première réunion de la journée à St-Cirq.

Ils étaient attendus sur la place et reçus par une grosse partie de la population. Le cortège s'est formé, et c'est devant une salle comble à la mairie que les deux députés sortants se sont disposés à prendre la parole. M. Lavergne, notaire, leur a souhaité la bienvenue en excellents termes. Vous êtes, leur a-t-il dit en substance, les bienvenus dans notre comice, les bienvenus que nous nous occupons de ses intérêts vous ne vous présentez pas devant nous les mains vides. Grâce à vous, notre commune est dotée d'un bureau de poste et d'un service d'autobus. Soyez remerciés et croyez à notre reconnaissance le 11 mai. MM. Delport et Delmas exposèrent ensuite leur programme et le firent approuver.

Tous leurs amis qui étaient nombreux malgré la foire de Parant les accompagnèrent à leur automobile qui prit la direction de Laurettes où se firent deux candidats serrèrent la main à de nombreux électeurs et en reparurent après être allés saluer M. Landré conseiller municipal au Puch.

Après la visite à Laurettes eut lieu non loin du château historique de Bessonnes, à Saint-Hilaire, une réunion présidée par M. Lourdes, conseiller municipal, ancien maire. Cette réunion groupa de nombreux électeurs au rang desquels nous distinguons plusieurs combattants et mutilés. Les deux orateurs répondirent aux questions et furent vivement applaudis.

MM. Delport et Delmas déjeunèrent à Latronquière. Une réunion sera donnée ultérieurement dans ce chef-lieu de canton.

En attendant, les deux députés sortants ne voulurent pas repartir sans aller saluer le conseiller général et le conseil d'arrondissement du canton.

La réunion de Gorse devait avoir lieu à 14 heures. Les deux députés sortants allèrent saluer à son domicile le vénérable M. Gasquet, maire de Gorse depuis trente-six ans et investi des fonctions électorales depuis plus de cinquante ans. L'accueil fut extrêmement cordial, la salle de la mairie était comble. Au premier rang de l'assistance nous remarquons plusieurs conseillers municipaux parmi lesquels Gasquet, boulanger et Castagné Jules; nous remarquons également M. Puech, notaire et MM. Moucany et Souley et M. Lafont, instituteur.

L'exposé du programme d'union nationale et républicain et défense agricole est haché d'applaudissements.

A Terrou, une demi-heure après, de nombreux électeurs accueillirent avec une vive sympathie les deux candidats.

Beaucoup de monde à la réunion, présidée par M. Génot, maire. Remarque aux premiers rangs de l'assistance, M. Mialet, instituteur. Les explications des deux candidats sont unanimement approuvées. A une question posée par M. Delmas demandant à la municipalité de faire connaître les desiderata de la population, M. Génot, maire prie que soit appuée une demande de bureau de poste et de subvention pour chemins.

A Ladirat, section de Terrou, M. Jaummes, adjoint, entouré des conseillers municipaux de la section reçoit MM. Delport et Delmas, qui font acclamer le programme de M. Poincaré. Diverses questions sont posées aux candidats qui sont assurés de la presque totalité des suffrages.

MM. Delport et Delmas couchaient lundi soir à Saint-Céré.

Dans la matinée de mardi, après avoir pris contact avec leurs amis, parmi lesquels plusieurs élus des cantons de Saint-Céré, Bretenoux et Latronquière, ils rencontrèrent de nombreux électeurs soit sur le champ de foire, soit dans le bureau de M. Delmas, où les jours de foire de Saint-Céré il a reçu de nombreux électeurs de la région.

Arrondissement de Cahors

Lalbenque

Fête locale. — La jeunesse de Lalbenque informe le public que la fête locale aura lieu les 3, 4 et 5 mai 1924; elle a été avancée d'une semaine en raison des élections législatives.

Un orchestre de choix, sous la direction de M. Ch. Barrière, se fera entendre durant les trois jours. Le programme est des mieux choisis.

Le samedi 3 mai, à 7 heures, annonce de la fête par des salves d'artillerie; 9 heures, traite aux flambeaux, bal champêtre.

Dimanche 4 mai, à 6 heures, réveil en fanfare; 10 heures tour de ville en musique, ouverture du concours; de 11 à 12 heures, jeux de la poêle, de la cruche, mât de cocagne; 4 h-30 grand bal; 9 heures, feu d'artifice, bal.

Lundi, 5 mai, à 10 heures, jeux du baquet, de la crème, etc., concours de grimaces.

A 2 heures, courses de bicyclettes. Course régionale (16 kilomètres), 1^{er} prix, 40 francs; 2^e prix, 20 francs; 3^e prix, 5 francs; course cantonale (10 kilomètres); réservée aux coureurs du canton; 1^{er} prix, 15 francs; 2^e prix, 10 francs; 3^e prix, 3 francs. Joindre 2 francs pour l'inscription. Se faire inscrire chez M. Parra 5 heures, départ d'un ballon; de 9 à 12 h., bal; farandole d'adieux.

Le Comité ne répond d'aucun accident.

Luzech

Carnet blanc. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de l'excellent M. Louis Devès avec Mlle Marie-Rose Albert, de Boissert.

Nos souhaits de bonheur aux futurs époux.

Floressas

Pigeon voyageur. — Mardi matin, 22 avril, le jeune Raoul Varennes, élève de notre école laïque de garçons, petit-fils du sympathique conseiller municipal a atterri dans la maison d'habitation de ses parents, à Pech-Calvert un pigeon-voyageur égaré portant sur les plumes les indications suivantes: France, A-22-427238. M. Varennes le soignera de son mieux tout en le tenant à la disposition de la personne à laquelle il appartient.

Il est très probable que ce pigeon-voyageur appartient au millier de pigeons lâchés au Bourget, le 21 avril.

Prayssac

Mariage. — Mardi a été célébré le mariage de Mlle Jeanne Pons, la charmante fille de M. Pons, vétérinaire à Prayssac avec M. Don-Félix Paolantoni, ingénieur chimiste, résident à Paris.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Foire. — Notre dernière foire a été très importante. Les marchés étaient abondamment garnis. Voici les cours pratiqués:

Bœufs de 1^{re} catégorie, de 5.000 à 5.500 fr.; bœufs d'attelage de 4.000 à 4.500 fr.; bœufs ordinaires, de 3.100 à 3.500 fr.; vaches de travail, de 2.500 à 3.000 fr. la paire.

Bœufs de boucherie de 185 à 190 francs les 50 kilos; moutons gras, de 4,50 à 5 francs; agneaux de 5 à 5,50; porcs gras, 5 francs le kilo, poids vif.

Poulets et poulardes, de 4 à 4,50; poulets, 5 francs; dindes 4 francs; lapins 2 francs, le tout le demi-kilo.

Grande animation sur le marché aux oisons, qui se sont vendus 40 fr. la paire, de la huitaine, et les autres, de 30 à 35 fr.; chevreaux, de 25 à 40 francs; œufs 3 francs la douzaine; miel 4,25 le livre.

Porcelets de 100 à 250 francs selon grosseur; brebis d'élevage, avec agneau, de 180 à 220 francs; agneaux de 80 à 100 francs.

Mais de 46 à 48 francs; pommes de terre, 35 francs; avoine, 32 francs; le sac de 80 litres.

Jardinage et légumes abondant; vendus à des prix toujours fort élevés.

St-Matré

Fête de bienfaisance. — M. Counil, instituteur à Saint-Matré, organise

une fête scolaire en faveur des Pupilles de l'école publique à la date du dimanche 4 mai prochain, à 14 h. 30, dans la vaste salle de l'hôtel Rodès.

Nous félicitons M. Counil de son initiative et nous engageons vivement tous les amis de l'école à se rendre le plus nombreux possible à cette fête de charité.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Deux heures de musique et de chant. — A la salle du Théâtre municipal, dimanche prochain 27 avril, de 16h.30 à 17 h. 30, l'Orchestre symphonique de la Société « Les Artisans réunis » sous l'habile direction de son chef d'Orchestre, M. Escudier, donnera un brillant concert. Voici le programme:

Première Partie. — 1. Marche de Concert, Gustave Doré; 2. Overture du Barbier de Séville, Rossini; 3. Les Cloches de Corneville, Planquette, chanté par M. Lacam; 4. Menuet, Daubé.

Deuxième Partie. — 1. Valse Chaloupée, Offenbach; 2. Le Grand Mogol, Audran, chanté par M. Lacam; 3. Mosaïque sur Étienne Marcel, Saint-Saëns; Gin Cocktail, marche, Jazz Band Américain.

Prix des places: Fauteuils d'orchestre, 2 fr.; Galeries, 1 fr.

Noyé par accident. — Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, le corps de Casimir Coste fut relégué dans le ruisseau de la rivière du Céle, où il fut aperçu quelques instants auparavant par de paisibles pêcheurs à la ligne.

Le livret militaire, des lettres et divers papiers trouvés dans une des poches du pantalon du noyé ont permis d'établir son identité. Né le 11 juin 1876, à Laurette, Coste allait donc avoir 48 ans. Depuis la guerre, il ne paraissait pas des mieux équilibrés et se livrait parfois à des intempérances dont la dernière lui a coûté la vie.

D'après l'enquête minutieuse à laquelle M. Dumas, commissaire de police, s'est livré de suite après la découverte du corps, il s'ensuivit que l'immersion remonterait à la nuit du 15 au 16 avril. Ce soir-là, Coste, un peu échauffé par les libations de la journée, a dû essayer de s'allonger pour y passer la nuit, sur le parapet du quai Colomb. Pendant l'équilibre, le serait tombé sur le talus de la berge, en pente rapide, et aurait roulé dans l'eau, profonde à cet endroit de 1 m. 30; étourdi par sa chute et congestionné par l'eau il n'aurait pu se relever. Du reste, la position du corps dans la rivière était celle d'une personne tombée face à terre.

L'autopsie, pratiquée à la morgue de l'hôpital par le docteur Desclaux n'ayant révélé aucune trace de coups ni de blessures qui puissent faire supposer un crime, M. Dumas a délivré, le soir à 4 heures, un permis d'inhumer.

Célibataire, Coste ne laisserait qu'une sœur habitant la région du Haut-Quercy, qui a été aussitôt avisée.

Arrestation.

— En novembre dernier, un vol de 21 paquets de tabac était commis, à Figeac, au préjudice de Mlle Clara Mazeyrat, buraliste, rue de Colomb. Ce vol provoqua un jugement du tribunal correctionnel de Figeac, condamnant, par défaut, à six mois d'emprisonnement un nommé Andrieu, ouvrier à Capdenac-Gare.

Depuis, Andrieu était resté introuvable. Récemment, la brigade de gendarmerie de Luzech arrêtait un vagabond qui n'était autre qu'Andrieu. Il fut dirigé aussitôt, après instruction du parquet de Figeac, sur la prison d'Agén. Le parquet général ayant relevé appel du jugement de Figeac, l'affaire viendra à la chambre des appels correctionnels le 8 mai prochain.

Tribunal correctionnel. — Dans son audience du 19 avril, sous la présidence de MM. Malrieu, Dupuy et Sauvêtre, juges, et M. Tiffon, procureur de la République qui occupe le siège du ministère public, le tribunal a jugé trois affaires.

1^{er} Pour vol de volailles les mariés N. B. de Figeac, qui étaient les auteurs du vol, le mari a été condamné à 3 mois de prison et la femme pour complicité à été condamnée à la même peine cette dernière avec application de la loi de sursis.

2^e Day Paul, de Lamadeleine, pour

suivi pour avoir voyagé sans billet; 2^e pour vol de portefeuille contenant 250 fr. à Mlle Trappy, de Lamadeleine et 3^e pour vol de sabots à Lamadeleine, le tribunal la condamne: 1^{er} pour défaut de billet, à 4 mois de prison; 2^e pour vol à 4 mois de prison et 3^e pour vol de laine à 4 mois également, le tribunal confond ces trois peines à 4 mois de prison et 8 jours d'emprisonnement et à une amende de 16 francs et aux dépens.

3^e La famille D... est poursuivie par le ministère public pour coups et blessures ayant entraîné une incapacité de travail.

Cette affaire est renvoyée au 17 mai prochain, pour audition de nouveaux témoins.

St-Céré

Taxe du pain. — Par arrêté de M. le maire de Saint-Céré, le prix du pain est fixé à 1 fr. 15 le kilo.

Comice agricole du canton. — Membres du jury: M. Calmels, président de la Société d'agriculture du Lot; M. Brunet, membre de l'Office agricole; M. Hérel, ancien marchand et boucher; M. Cotet, mandataire pour la viande aux halles de Paris.

Voici les résultats du concours pour les veaux du canton et des cantons limitrophes. — Veaux gras blancs: 1^{er} prix, M. Lachèze, à Saint-Jean-Les-pinsasse; 2^e prix, M. Landes, métayer à Siramon; 3^e prix, M. Cance, à Tournel; 4^e prix, M. Léon Souillac, à St-Michel; 5^e prix, M. Froment, à Saint-Céré; 6^e prix, M. Marmier, à L'Ardey.

Veaux gras: 1^{er} prix, M. Ferdinand Labrousse, à Saint-Jean; 2^e prix, M. Landes, aux Claux; 3^e prix, M. Solignac, au Theil; 4^e prix, M. Rémi Lagrèze, à Saint-Laurent; 5^e prix, M. Mourlon, à Saint-Médard; 6^e prix, M. Louis Alquié, à Narbonne.

Le montant des primes sera fixé et distribué courant octobre, à l'époque du concours général du Comice.

Course du printemps. — La course du printemps, qui doit se courir le 4 mai, s'annonce comme devant avoir le plus grand succès; l'itinéraire des 100 kilomètres du parcours a été étudié et permettra aux sportifs des localités traversées d'assister à une belle épreuve réservée aux coureurs du département.

La liste des nombreux prix n'étant pas entièrement constituée, nous en donnerons un aperçu d'ici quelques jours. Nous pouvons d'ores et déjà dire que plus de dix prix récompenseront les efforts des routiers départementaux.

Il est rappelé que la course sera courue sous les règlements de l'U. V. F. Donc, tous ceux qui voudront y prendre part devront se présenter munis de leur licence départementale.

Les engagements seront reçus jusqu'au 2 mai, dernier délai. Engagements: 3 fr. à adresser chez MM. Dumas, gare Biars; Beylie, à Saint-Céré, ou Delroux, à Latronquière.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Audiences du tribunal. — A partir du 30 avril et jusqu'au 1^{er} octobre prochain le tribunal de Gourdon commencera toutes les audiences (aussi bien civiles que correctionnelles) à neuf heures du matin (heure légale).

Nécrologie. — Nous apprenons que M. Trouvot, chef du secteur électrique de notre ville, vient de perdre sa vieille mère à Avignon.

Nous adressons à Mme et M. Trouvot l'expression de nos sincères condoléances.

Foire. — Notre foire du 23 avril a été favorisée par une belle journée printanière et a été importante.

Cours pratiqués: poules et poullets, 7 fr.; poulets de grains, 8 à 10 fr.; lapins domestiques, 4 fr., le tout le kilo; œufs, 2 fr. 50 à 3 fr. la douzaine.

Oisons, 12 à 14 fr. pièce; poussins 4 à 5 fr. la paire; canetons, 8 à 10 fr. la paire.

Pommes de terre de semences, assez rares, vendues 45 à 50 fr. les 90 litres.

des Hovas ignorent absolument l'art de viser. Presque tous les coups portaient trop haut. Parmi ce sifflement devenu habituel des projectiles, les soldats avaient fini par éprouver plus de colère que d'inquiétude. Pourtant une balle traversa le casque de Jean. Une autre tua un cheval. On en avait encore un en main, qui le remplaça.

Mais au matin du troisième jour, comme on longeait un parc de zébus, tout à coup, entre les nopal de la haie, un éclair brilla. Un des chasseurs s'affaissa sur sa selle, puis tomba à terre comme une masse. Il était mort. Les autres saisirent son cheval par la bride, et, sous le feu d'une nouvelle décharge, tous s'élançèrent en avant.

La fureur leur faisait quelque peu oublier la fatigue. Dans les vastes plaines nues et mortes, où l'excitation de ces fusillades manquait, les heures semblaient plus longues.

Jamais Jean n'avait imaginé pareille souffrance. Les pensements non renouvelés se collaient à ses plaies en rudes tampons où séchaient la sueur et le sang. Pour que ses hommes eussent leur maigre compte de sommeil, il prenait la faction comme eux, à tour de rôle. Le problème était de trouver de la nourriture pour eux et leurs bêtes. Ils firent des razzias dans les villages. Cela leur coûta encore un homme, l'artilleur de Marololo, tué dans une bagarre. Et ensuite ils n'osaient guère s'aventurer, préférant rester à jeun que de risquer

des luttes où ils hasardaient ainsi le succès final de leur mission.

Jean pensait arriver à Tananarive au matin du quatrième jour. Une forêt embrasée lui barra le chemin. Les Hovas y avaient mis le feu pour arrêter nos troupes. Elle brûlait depuis deux semaines. Il fallut la tourner. Mais, de l'autre côté, ce fut un désastre: on ne retrouvait plus le chemin.

L'officier finit par se lancer au hasard sur la foi de sa boussole. Après avoir erré plusieurs heures, tout à coup, à quelque distance sur sa gauche, il aperçut une voiture Lefèvre culbutée; il poussa un cri de joie. Il marchait depuis un moment parallèlement à la route. Bientôt il en vit se dérouler l'étroit ruban rougeâtre.

Cette poussière rouge constituait un de leurs supplices. D'une ténacité extrême, elle pénétrait dans leurs yeux, dans leurs oreilles, sous le linge noir qui se raidissait contre leur chair; elle imprégnait leur peau. C'était une intolérable irritation.

Cependant ils avaient dépassé Andriha. Ils suivaient maintenant le chemin de la Colonne Volante. Une oppression morale s'ajoutait à leurs tortures physiques. Devant eux, sous les pas de leurs chevaux d'énormes et hideux oiseaux de proie, de ceux que nos petits « marsouins », dans toutes les colonies, appellent du nom ignominieusement pittoresque de « charognards », s'élevaient en battant leur

dement des ailes; et, sous leur vol effaré, apparaissaient des corps à demi déchiquetés, des lambeaux d'uniforme ou des ossements déjà blanchis.

A mesure qu'on approchait de la capitale, les traces de la marche meurtrière se multipliaient. La terre, foulée et couverte de débris, criait l'héroïsme et le martyre. Des cadavres montraient des faces d'enfant, réduites et fondues par la fièvre, sous les fronts rasés, bruns ou blonds. Des voitures Lefèvre demeuraient enchâssées jusqu'à l'essieu dans les ornières. Des carcasses de mulets se décomposaient avec des exhalaisons infectes. Des ceintures pleines de cartouches, des sacs, des fusils jetés par les malades jonchaient le sol. Plus loin encore, ils commencèrent à rencontrer des malheureux qui respiraient encore. Une forme vivante s'agitait faiblement. Près d'eux monta ce cri d'infinie détresse, toujours le même sur la lèvre du petit soldat qui meurt: « Maman... ah! maman... »

Un des chasseurs se signa; l'autre détourna les yeux.

Celui-ci, l'après-midi du quatrième jour, cria tout à coup: « Je ne puis plus... ah! c'est fini... » Il vacillait sur sa selle, comme ivre. Mais la terreur d'être abandonné le redressa. Il parcourut encore quelques kilomètres; puis il glissa et roula sur le sol. Son cheval épuisé s'affaissa près de lui, sur la route déserte.

(A suivre)

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

La catastrophe de Bellinzona

A la suite de la catastrophe de Bellinzona, le Gouvernement fédéral aurait l'intention d'interdire la circulation sur le territoire suisse des wagons éclairés au gaz.

Les dégâts sont évalués à 5 millions.

En Italie

Le grand Conseil Fasciste de Rome a nommé un Directeur provisoire comprenant neuf membres qui résideront à Rome.

Ils tiendront des séances chaque jour.

Les succès locaux obtenus, en Italie, par les partis d'extrême-gauche, ravivent les luttes assoupies et amènent une recrudescence des attentats contre les fascistes.

Le Gouvernement a décidé d'agir sévèrement pour réprimer les violences.

LA SITUATION ORIENTALE

Les milieux diplomatiques romains considèrent le voyage de M. Bratiano en Turquie et l'activité diplomatique intense qui règne dans les Balkans, comme autant de symptômes de malaise pouvant avoir des conséquences redoutables pour la paix.

Le Gouvernement italien serait disposé à offrir sa médiation pour atténuer la gravité du conflit russo-roumain, relatif à la Bessarabie.

En Allemagne

Le Comité Central du Parti Populaire Allemand a résolu de prêter son concours au Gouvernement du Reich en vue d'arriver à une entente au sujet du rapport des experts.

Trotsky est agressif

On mande de Riga que Trotsky adopte une attitude plus agressive que jamais à l'égard de l'Europe depuis son retour à Moscou.

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve Louis CABARROT; Le Lieutenant et Madame Pierre BÉ-NARD;

leur fille Raymond; Monsieur Emile CABARROT à Toulon; Madame veuve BEL et ses fils; les familles COURPET, SERRES à Paris, ont la douleur de vous faire part du décès de

M. Louis CABARROT

Ancien Limonadier
décédé à Cahors à l'âge de 64 ans.
Les obsèques auront lieu vendredi 25 avril, à neuf heures quinze, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion, maison mortuaire, Place du Théâtre.

AVIS

Madame veuve LAGARDE prévient sa nombreuse clientèle que son petit-fils Raymond LAGARDE prend sa succession et se charge de suite de la confection et réfection des matelas ordinaires et à brouillards.

Travail sérieux et des plus soignés.
S'adresser: 19, rue du Château-au-Roi.

A CÉDER

PORTEFEUILLE REPRÉSENTATION
(Grains et Farines)
S'adresser: 16, rue du Portail-Alban
A CÉDER DE SUITE CAUSE DE MALADIE

Société des Transports en Commun de la Région Parisienne demande: Receveurs (lib. Sce Milit. Agés moins 40 ans). Ecrire pour renseignements, 118, rue du Mont-Cenis, Paris (18^e).

TRICOTEUSES rondes et rectilignes toutes jauges. Laine, coton, fil. Prix de gros. Cat. échantillons gratuits. LA LABORIEUSE, 35, Cours Pasteur, BORDEAUX.

INVINCIBLE CHARME

M. B.

Daniel LESUEUR

XV

Jean tira encore, mais il reçut un si rude coup de sagaie en pleine poitrine qu'il chancela. Ses hommes, poussant leurs chevaux, faisaient tous les efforts possibles pour le dégager, effort inutile, ils n'osaient trop charger leurs revolvers, car, dans ce groupe obscur, ils eussent pu atteindre leur chef. Pendant quelques minutes la situation fut critique. Puis, tout à coup, le lieutenant apparut isolé, sous la lueur fournaise de son sabre, auquel il faisait décrire un formidable moulinet.

Aussitôt deux cavaliers rompirent le cercle des sauvages, furent à ses côtés, et les détonations se succédèrent si foudroyantes que les adversaires lâchèrent pied. Ce fut un évènement inattendu dans la nuit. Ils s'enfoncèrent au sein de la brousse. Une douzaine des leurs restaient sur la place. A la lueur du foyer, qui éclatait intermitte, on voyait quelques faces peintes se soulever hideusement, la bouche tordue par l'ago-

enlevée, était plus douloureuse. Le major déclarait Jean incapable de poursuivre sa dangereuse mission. Celui-ci répliqua par un haussement d'épaules et par un sourire.

Le maréchal des logis dévoré de fièvre, demeura à l'hôpital. Jean hésitait à emmener à sa place un des artilleurs, seuls cavaliers qui se trouvaient à Marololo. « Ils n'ont pas assez l'habitude du cheval », songeait le lieutenant. Pourtant l'entraînait hardi de l'un d'eux le tenta, il l'adjoignit aux trois chasseurs qui lui restaient.

A partir de Marololo la petite troupe connut les véritables souffrances et les périls incessants.

L'attaque des Sakalaves n'avait presque été qu'un passionnant hors-d'œuvre auprès de la tactique sournoise et exaspérante des Hovas. Ceux-ci, on ne les voyait guère: impossible de les charger et de se soulager en fendant quelques-uns de ces fronts jaunes à cheveux plats sous lesquels luisent les yeux obliques, fourbes et cruels des Malais. Du plus loin qu'ils apercevaient les cavaliers français, ils se sauvaient à toutes jambes et l'on ne pouvait gaspiller le temps à les poursuivre. Mais, grâce à la vitesse de leurs coureurs professionnels, de ces bourjanes qui tiennent lieu de bêtes de somme, ils donnaient l'alarme en avant, et alors, sur le passage des chasseurs, de tous les taillis des forêts, de tous les buissons de la brousse, une grêle de balles partait de fusils invisibles. Par bonheur

EVERITE
COMPOSÉ de
CHIFFON et de FIBRES d'AMIANTE
PLAQUES ONDULÉES
Remplissant la Tôle ondulée

ARDOISES
toutes tailles
et tous formats

Riches-Clapiers
POUILLIERS
CHALET

PANNEAUX
P. cloison, plafond,
murs lambrides,
tableaux d'éclairc.

Articles de JARDIN
GARAGES
VILLAS

Agence Générale de S.-O.
17, rue de la Verrerie
Tél. 29 29 - BORDENABES

EN VENTE
chez les Marchands de Matériaux,
Quincilleries, etc.

Rept pr l'arrt de CAHORS ! COUDERC
NOUAILLAC, 23, r. Fondue H^o, CAHORS

Bibliographie

MADAME,
LE PETIT COURRIER DE LA
FEMME CHEZ ELLE
est **GRATUIT**
PUISQUE CHAQUE N^o
CONTIENT UN **BON-PRIME**
REMBOURSANT
PLUSIEURS FOIS
LE PRIX D'ACHAT
Le Numéro **0.25**
LE DEMANDER PARTOUT

Abonnez-vous à
LA REVUE HEBDOMADAIRE
qui publie dans son numéro du 19
avril 1924 : « L'agonie dans la
Forêt », par Paul Régner, lauréat du
Prix Balzac. — « Les Elections pro-
chaines et La Situation de la France ». —
Réponses de MM. Isaac, Ignace et
De Monzie.

France : Un an, 60 fr. ; six mois, 34 fr. ;
trois mois, 18 fr. — Etranger : Un an, 78
fr. ; six mois, 40 fr. ; trois mois, 22 fr.
Pion, 8, rue Garancière, Paris. Le numé-
ro : 2 francs.

**EXTRAIT des minutes du Greffe
du Tribunal de Première In-
stance de Cahors.**

D'un Jugement contradictoirement
rendu par le Tribunal pour enfants
de Cahors le 11 avril 1924 contre
G... R... L... A..., 15 ans, sans pro-
fession, à Cahors, prévenue de
mouillage de lait dans la proportion
de 18 %.

Il a été extrait ce qui suit :
Le Tribunal dit G... R... L... A...
lui est reproché. La condamne à
Cent francs d'amende. Ordonne l'in-
sertion par extrait du Jugement
dans deux journaux de Cahors au
choix de Monsieur le Procureur de
la République; ordonne l'affichage
par extrait du même Jugement à la
porte de la Mairie de Cahors, et à la
porte du domicile de la condamnée.
Dit que cet affichage devra être
maintenu pendant huit jours.

Condamne, en outre, la dite G...
R... L... A... aux frais du procès.
Dit Boulet Berthe, veuve Galou,
civilement responsable.

Pour copie conforme :
Cahors, le Avril 1924.
Vu au Parquet : Le Greffier,
Le Procureur GALTIER.
de la République,
BELVEZE.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

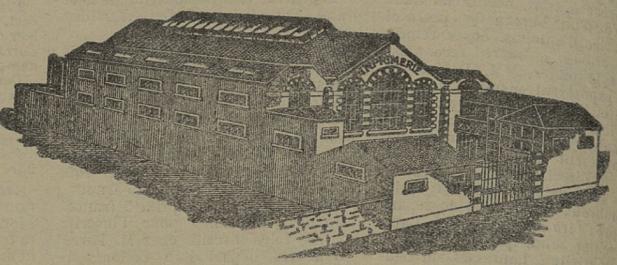
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



HORAIRE DES AUTOBUS

| Ligne de Cahors-Castelnau | |
|--|------------|
| Départ de Cahors | 17 00 |
| Sept-Ponts | 17 15 |
| Le Montat | 17 25 |
| Embr. Terry | 17 30 |
| Granéjous | 17 35 |
| L'Hospitalet | 17 40 |
| Pern | 17 50 |
| Boyer | 18 00 |
| Malmousque | 18 10 |
| Vitarelles | 18 20 |
| Arrivée à Castelnau | 18 30 |
| Ligne de Castelnau-Cazes-Mondenard | |
| Départ de Castelnau | 18 30 |
| Thézels (embr.) | 18 40 |
| St-Aureil | 18 50 |
| Sauveterre (embr.) | 19 |
| Molières-Saux (d°) | 19 10 |
| Saux | 19 25 |
| Trijouls (embr.) | 19 30 |
| Cazellac | 19 40 |
| Arrivée à Cazes-Mondenard | 20 |
| Ligne de Cazes-Mondenard-Castelnau | |
| Dép. de Cazes-Mondenard (l) | 6 30 |
| Cazellac | 6 45 |
| Trijouls | 6 50 |
| Saux | 7 |
| Molières-Saux (r) | 7 20 |
| Sauveterre | 7 30 |
| St-Aureil | 7 45 |
| Thézels | 7 50 |
| Arrivée à Castelnau | 8 |
| Ligne de Castelnau-Cahors | |
| Départ de Castelnau | 8 00 |
| Vitarelles | 8 15 |
| Malmousque | 8 25 |
| Boyer | 8 30 |
| Pern | 8 40 |
| L'Hospitalet | 8 45 |
| Granéjous | 8 50 |
| Embr. Terry | 8 55 |
| Le Montat | 9 00 |
| Sept-Ponts | 9 15 |
| Arrivée à Cahors | 9 30 |
| Ligne de Molières à Castelnau | |
| Dép. de Molières | 15 |
| La Briq. | 15 10 |
| St-Privat | 15 20 |
| Mombel. | 15 30 |
| Divillac. | 15 35 |
| Russac. | 15 40 |
| Ar. à Castelnau | 15 50 |
| Ligne de Castelnau à Lalbenque-Gare | |
| Dép. de Castelnau | 6 30 16 10 |
| Flaugnac | 6 40 16 20 |
| Caniez | 6 45 16 30 |
| St-P.-Lab. | 6 55 16 35 |
| Rescouf | 7 05 16 45 |
| Fontanes | 7 15 16 55 |
| Ar. Lalbenque | 7 30 17 10 |
| Ligne de Lalbenque-Gare à Castelnau | |
| Dép. Lalb. (g) | 8 15 18 30 |
| Fontanes | 8 25 18 40 |
| Rescouf | 8 35 18 50 |
| St-P.-Lab. | 8 45 19 |
| Caniez | 8 50 19 5 |
| Flaugnac | 9 19 15 |
| Arrivée Castelnau | 9 15 19 30 |
| Ligne de Castelnau à Molières | |
| Départ de Castelnau | 9 30 |
| Russac | 9 40 |
| Divillac | 9 45 |
| Mombel | 9 55 |
| St-Privat | 10 5 |
| La Briqueterie | 10 10 |
| Arrivée à Molières | 10 15 |
| Service supplémentaire les jours de foire à Castelnau | |
| Départ de Cahors | 8 |
| Sept-Ponts | 8 15 |
| Le Montat | 8 25 |
| Terry | 8 30 |
| Granéjous | 8 35 |
| L'Hospitalet | 8 40 |
| Pern | 8 50 |
| Boyer | 9 |
| Malmousque | 9 10 |
| Départ de Vitarelles | 9 20 |

| | |
|--|------------|
| Arrivée à Castelnau | 9 30 |
| Départ de Castelnau | 16 30 |
| Vitarelles | 16 45 |
| Malmousque | 16 55 |
| Boyer | 17 |
| Pern | 17 10 |
| L'Hospitalet | 17 15 |
| Granéjous | 17 20 |
| Terry | 17 25 |
| Le Montat | 17 30 |
| Sept-Ponts | 17 45 |
| Arrivée à Cahors | 18 |
| Ligne de Cahors à Lauzerte par Lascabanes | |
| Départ de Cahors | 16 00 |
| Embr. r. Nat ^l | 16 10 |
| Lascabanes | 16 35 |
| Quatre-Routes | 17 00 |
| Saint-Cyprien | 17 05 |
| St-Laurent (M.) | 17 15 |
| Montlauzun | 17 20 |
| Les Granges | 17 25 |
| St-Fort | 17 30 |
| Auléry | 17 45 |
| Arrivée à Lauzerte (P.) | 18 |
| Ligne de Lauzerte à Cahors par Lascabanes | |
| Départ de Lauzerte | 9 15 |
| Auléry | 9 35 |
| St-Fort | 9 45 |
| Les Granges | 9 50 |
| Montlau. (em.) | 10 |
| St-Laur ^l -Lol. | 10 10 |
| St-Cyprien | 10 20 |
| Quatre-Routes | 10 25 |
| Lascabanes | 10 30 |
| Labast-Marnhac | 11 |
| Embr. r. Nat. | 11 10 |
| Arrivée à Cahors | 11 30 |
| Ligne de Cahors à Montcuq-Lauzerte | |
| Dép. Cahors | 6 45 17 15 |
| Em. r. nat. | 6 55 17 25 |
| Em. r. Tresp. | 7 10 17 40 |
| Le Cluzel | 7 15 17 45 |
| Villesèque | 7 25 17 55 |
| St-Martial | 7 30 18 05 |
| St-Pant. | 7 35 18 15 |
| Bagat. | 7 40 18 20 |
| St-Daunès | 7 50 18 30 |
| Montcuq | 8 5 18 45 |
| Ste-Croix | 8 15 |
| Lebreil | 8 20 |
| Caminel | 8 25 |
| St-Juliette | 8 30 |
| Bouloc | 8 35 |
| Auléry | 8 45 |
| Arr. Lauzerte | 9 |
| Ligne de Lauzerte-Montcuq-Cahors | |
| Dép. Lauzerte | 18 5 |
| Auléry (embr.) | 18 10 |
| Bouloc (d°) | 18 20 |
| St-Juliette (d°) | 18 25 |
| Caminel (d°) | 18 30 |
| Lebreil (d°) | 18 35 |
| Ste-Croix (d°) | 18 40 |
| Montcuq | 7 |
| St-Daunès | 7 10 18 50 |
| Bagat. | 7 20 18 55 |
| St-Pant. | 7 25 19 |
| St-Martial | 7 35 19 5 |
| Villesèque | 7 50 19 10 |
| Le Cluzel | 8 05 19 20 |
| Em. Tresp. | 8 10 19 30 |
| Embr. r. nat. | 8 20 19 40 |
| Arr. Cahors | 8 30 20 5 |
| Ligne de Libos-Puy-l'Evêque-Montcuq | |
| Départ de Libos (gare) | 8 05 |
| Fumel | 8 15 |
| Montayral | 8 25 |
| Mauroux | 8 45 |
| Lacapele-Cab. | 9 |
| Arrivée à Puy-l'Evêque | 9 15 |
| Ligne de Puy-l'Evêque (1) | |
| Départ de Puy-l'Evêque | 9 50 |
| Floressas | 10 15 |
| Sérignac | 10 20 |
| St-Matré | 10 40 |
| Belmontet | 10 55 |
| Arrivée à Montcuq | 11 20 |
| Ligne de Montcuq-Puy-l'Evêque-Libos | |
| Départ de Montcuq | 14 30 |
| Belmontet | 14 55 |
| St-Matré | 15 15 |

| | |
|---|------------|
| Départ de Sérignac | 15 30 |
| Départ de Floressas | 15 35 |
| Arrivée à Puy-l'Evêque | 15 50 |
| Départ de Puy-l'Evêque (1) | 16 20 |
| Lacapele-Cab. | 16 40 |
| Mauroux | 16 55 |
| Montayral | 17 15 |
| Fumel | 17 30 |
| Arrivée à Libos | 17 45 |
| Ligne de Cahors à Limogne | |
| Départ de Cahors | 14 30 |
| Départ d'Arcambal | 16 45 |
| Rossignol | 17 10 |
| Le Peuplier | 17 25 |
| Concois | 17 40 |
| Escamps | 17 55 |
| Bach | 18 15 |
| Varaire | 18 30 |
| Arrivée à Limogne | 19 |
| Ligne de Concois à Limogne | |
| Départ de Concois | 16 |
| Arrivée à Limogne | 16 25 |
| Ligne de Limogne à Saint-Martin-Labouval | |
| Départ Limogne | 7 40 16 30 |
| Cénéviers | 8 16 50 |
| Arrivée St-Martin | 8 10 17 |
| Ligne de Saint-Martin-Labouval à Limogne | |
| Départ St-Martin | 9 20 20 10 |
| Cénéviers | 9 30 20 15 |
| Arrivée à Limogne | 10 20 50 |
| Ligne de Limogne à Concois | |
| Départ de Limogne | 10 5 |
| Arrivée à Concois | 10 35 |
| Ligne de Limogne à Cahors | |
| Départ de Limogne | 7 00 |
| Varaire | 7 15 |
| Bach | 7 30 |
| Escamps | 7 45 |
| Concois | 8 15 |
| Le Peuplier | 8 25 |
| Rossignol | 8 40 |
| Arcambal | 9 05 |
| Arrivée à Cahors | 9 30 |
| Ligne de Labastide à Cahors | |
| Départ de Labastide-Murat | 8 35 |
| Soulomès | 8 45 |
| Canic (poteau) | 8 50 |
| Saint-Cernin | 8 55 |
| Luz | 9 10 |
| Vers | 9 40 |
| Savanac | 9 50 |
| Lamadelleine | 10 00 |
| Larroque | 10 10 |
| Arrivée à Cahors | 10 30 |
| Ligne de Cahors à Labastide | |
| Départ de Cahors | 16 15 |
| Larroque | 16 25 |
| Lamadelleine | 16 30 |
| Savanac | 16 35 |
| Vers | 16 40 |
| Lauzès | 17 30 |
| Saint-Cernin | 17 50 |
| Canic (poteau) | 18 00 |
| Soulomès | 18 05 |
| Arrivée à Labastide-Murat | 18 30 |
| Ligne de St-Céré à St-Projet | |
| Départ de Saint-Céré | 4 30 |
| St-Jean | 4 35 |
| St-Médard | 4 40 |
| Bagou | 4 50 |
| Boutel | 5 |
| Mayrinhac | 5 10 |
| Le Pontet | 5 15 |
| Lapergue | 5 25 |
| Gramat | 5 50 |
| Péchant | 6 15 |
| Le Bastit | 6 20 |
| Carluet (embr.) | 6 25 |
| E. de Fontanes | 6 30 |
| Goudou | 6 40 |
| Arrivée à Labastide | 6 50 |
| Ligne de Labastide-Murat à Labastide-Murat | |
| Départ de Labastide | 7 30 |
| Montfaucou | 7 40 |
| Sérignac | 7 45 |
| Carr. de Ginouillac | 7 50 |
| Peyrbrune | 8 |
| St-Projet | 8 10 |
| Ligne de St-Projet à St-Céré | |
| Départ de St-Projet | 16 40 |
| Peyrbrune | 16 45 |
| Carr. de Ginouillac | 16 50 |
| Sérignac | 16 55 |
| Montfaucou | 17 10 |

| | |
|--|----------------------|
| Arrivée à Labastide | 17 30 |
| Départ de Labastide | 18 40 |
| Goudou | 18 45 |
| E. de Fontanes | 18 50 |
| Carluet (embr.) | 18 55 |
| Le Bastit | 19 5 |
| Péchant | 19 10 |
| Gramat | A. 19 30 D. 20 25 |
| Lapergue | 20 40 |
| Le Pontet | 20 50 |
| Mayrinhac | 20 55 |
| Boutel | 21 05 |
| Bagou (Croix) | 21 15 |
| St-Médard (d°) | 21 25 |
| St-Jean (d°) | 21 35 |
| Arrivée à St-Céré | 21 50 |
| Ligne Figeac-Saint-Céré | |
| Départ de Figeac | 16 00 |
| Planioles | 16 15 |
| Camburat | 16 25 |
| Fons | 16 40 |
| Issepts | 16 55 |
| Le Bourg | 17 15 |
| Lacapele | 17 30 |
| Anglars | 17 40 |
| Aynac | 18 20 |
| La Gieste | 18 40 |
| Arrivée à St-Céré | 19 00 |
| Ligne de Saint-Céré à Figeac | |
| Départ de St-Céré | 7 15 |
| La Gieste | 7 30 |
| Aynac | 7 50 |
| Anglars | 8 20 |
| Lacapele | 8 30 |
| Le Bourg | 8 50 |
| Yssepts | 9 05 |
| Fons | 9 20 |
| Camburat | 9 30 |
| Planioles | 9 45 |
| Arrivée à Figeac | 10 00 |
| Ligne de Bagnac à Saint-Céré | |
| Départ de Bagnac | 20 |
| La Curade | 20 25 |
| Le Mazers | 20 35 |
| Terres-Rouges | 20 45 |
| Le Sers | 20 55 |
| Croix de Malte | 21 05 |
| Le Dental | 21 15 |
| Arrivée à Latronquière | 21 35 |
| Ligne de Latronquière (cor.) | |
| Départ de Latronquière (cor.) | 10 35 |
| Sénaillac (cor.) | 11 10 |
| Vaqué | 11 15 |
| La Madeleine | 11 25 |
| Souzeyrac (cor.) | 11 45 |
| Alzac | 11 55 |
| Le Faugas | 12 05 |
| Rougié | 12 15 |
| Frayssinhes | 12 25 |
| Siramond | 12 35 |
| Arrivée à St-Céré (cor.) | 12 40 |
| Ligne de Saint-Céré à Bagnac (1) | |
| Départ de St-Céré | 15 45 |
| Siramond | 15 50 |
| Frayssinhes (cor.) | 16 05 |
| Rougié | 16 20 |
| Le Faugas | 16 30 |
| Alzac | 16 40 |
| Souzeyrac (cor.) | 16 55 |
| La Madeleine | 17 15 |
| Vaqué | 17 20 |
| Sénaillac (cor.) | 17 30 |
| Arrivée à Latronquière (cor.) | 17 50 |
| Ligne de Latronquière (cor.) | |
| Départ de Latronquière (cor.) | 9 50 |
| Le Dental | 10 05 |
| Croix de Malte | 10 10 |
| Le Sers (cor.) | 10 20 |
| Terres-Rouges | 10 30 |
| Le Mazers | 10 40 |
| La Curade | 10 50 |
| Arrivée à Bagnac | 11 20 |
| Ligne de Lacapele-Marival à Labastide-Murat | |
| Départ de Lacapele | 5 30 |
| Le Bourg | 5 40 |
| Arrivée à Assier | 6 |
| Départ d'Assier | 7 |
| Livernon | 8 10 |
| Grèzes | 8 25 |
| Espédaillac | 8 40 |
| Quissac | 8 55 |
| Cornouiller | 9 05 |
| Fontanes | 9 15 |
| Goudou | 9 30 |
| Arrivée à Labastide | 9 40 |

| | |
|--|-------|
| Ligne de Labastide-Murat à Lacapele-Marival | |
| Départ de Labastide | 16 15 |
| Goudou | 16 20 |
| Fontanes | 16 40 |
| Cornouiller | 16 55 |
| Quissac | 17 05 |
| Espédaillac | 17 15 |
| Grèzes | 17 25 |
| Livernon | |